



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1556-03 ET 1710-02

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le règlement n^o 1556-03 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

Règlement modifiant le Règlement régissant l'utilisation extérieure des engrais et pesticides n^o 1556

ET QUE le règlement n^o 1710-02 de la Ville de Vaudreuil-Dorion intitulé :

Règlement modifiant le Règlement relatif aux espèces exotiques envahissantes n^o 1710 afin d'ajouter certaines espèces et de préciser les obligations du propriétaire

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 20 février 2017.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce vingt-deuxième (22^e) jour du mois de février deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca